



ACCIDENT OU MALADIE PROF

Par **ManzaQSE**, le **11/01/2019** à **10:19**

Bonjour,

J'ai un collègue qui doit se faire opérer suite à un mal de dos qu'il a eu sur un chantier il y a plus de 1 an.

A l'époque, il n'a pas établi de déclaration d'accident de travail. Qu'elles sont ses possibilités aujourd'hui?

Doit il faire une déclaration d'accident datant de 1 an? Faut il qu'il instruisse un dossier de MP? Doit il voir le médecin du travail de la société? Est ce son médecin généraliste qui instruit une demande de dossier? Quelles sont les démarches à entreprendre dans ce cas là afin qu'il puisse savoir comment sera prise en charge son opération.

merci de votre retour

Par **P.M.**, le **11/01/2019** à **17:39**

Bonjour,

Si l'employeur a eu connaissance de l'accident du travail, c'était à lui d'en faire la déclaration à l'époque...

Une déclaration de maladie professionnelle peut être faite par le médecin traitant mais je crains qu'elle ne soit pas reconnue...

Je conseillerais au salarié de se rapprocher de l'assistant(e) social(e) de la CPAM...

Par **ManzaQSE**, le **11/01/2019** à **18:08**

Bonsoir,

Merci pour votre retour, je pensais également à la même chose